



RANDONNEES DANS LE VUACHE

⑩ D'Eloise à Chaumont, à pied ou en VTT*

Sur les communes d'Eloise, de Clarafond-Arcine et de Chaumont

Départ : Parking de l'église d'Eloise

Dénivelé positif : 435 m

Durée : 3 h 05 (12.5 km)

Difficulté : Aucune

Patrimoine : Naturel (panoramas, falaises du massif du Vuache) et historique

Cet itinéraire est balisé pour la randonnée pédestre et VTT.

**Future liaison VTT Grande Traversée du Jura (GTJ) – Chemins du Soleil, depuis le Pont de Grésin.*

Contourner l'église d'Eloise par la droite et suivre la route direction nord-est. Au poteau directionnel « Eloise – 510 m », prendre à droite.

Au bout de 200 m, emprunter le chemin carrossable qui descend tout droit et pénétrer dans la forêt (prudence, la pente est forte et le sentier peut s'avérer glissant en cas de pluie).

En bas de la descente, traverser le ruisseau du Parnant et remonter la côte. Au lieu-dit « Champ du Chêne – 420 m », prendre à droite et rejoindre le hameau de Fruitière. Emprunter alors à gauche la route en direction de Trainant, sur 700 m.

A l'approche d'une belle croix en bois, quitter la route et bifurquer à droite sur le chemin carrossable. Celui-ci s'élève peu à peu, sur les Crêts de Fruitière (moraine glaciaire) et offre un panorama remarquable sur la Haute-Chaîne du Jura, le Défilé de l'Ecluse (couloir de migration des oiseaux) et la montagne du Vuache.

A « Trainant – 550 m », tourner à gauche sur la route et rejoindre le parking du « Crêt du Feu » (prudence, traversée d'une route départementale). Poursuivre tout droit, dans la montée, passer le poteau directionnel « Arcine – 600 m », franchir l'autoroute A40 et continuer tout droit le long de la lisière forestière.

Tourner ensuite à gauche pour rentrer dans le bois, puis après 250 m, à droite.

A proximité de la cabane en bois, on peut observer une belle « Pierre à cupules », bloc erratique déposé par le glacier du Rhône, et sculpté par l'homme préhistorique.

Emprunter alors le chemin forestier qui longe la montagne du Vuache sur 3.5 km.

Les falaises du versant sud-ouest du massif du Vuache sont protégées par un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB), qui interdit notamment la pratique de l'escalade et le survol en parapente du 15 janvier au 15 juillet. Ce milieu naturel exceptionnel héberge en effet plusieurs couples de rapaces protégés (Faucon pèlerin et Hibou Grand-duc) ainsi que des espèces végétales rares comme par exemple le Dictamne blanc.

Parvenir à « Vovray – 740 m », puis quitter la route et poursuivre tout droit en direction de Chaumont. Passer le poteau directionnel « Champ Rosset – 730 m » et atteindre le hameau de Chaumontet (route).

Après les dernières habitations, prendre à gauche le Chemin des Voiries qui descend et rejoint à nouveau la route au bout de 300 m. Poursuivre tout droit, passer devant le cimetière, puis devant le Caveau de La Treille (vente de Roussette et Vins de Savoie) et bifurquer à gauche dans la rue des Ecoliers qui monte au village.

Au cœur de Chaumont, possibilité de poursuivre la randonnée en prenant à droite devant l'église et en suivant le balisage GR « Saint Jacques de Compostelle » / Chemins du Soleil, direction Frangy.

Vous souhaitez aller plus loin dans la découverte de notre région ? Alors rendez-vous sur notre site internet : www.pays-du-vuache.fr



